

# RAPPORT D'ACTIVITÉ 2018

CAISSE CANTONALE  
DE CHÔMAGE  
FONDS CANTONAL  
POUR L'EMPLOI  
GETAC



# ABREVIATIONS UTILISEES



<b>AANP</b>	Assurance accidents non-professionnels
<b>AC</b>	Assurance-chômage
<b>AEP</b>	Avances sur exportation des prestations
<b>Caisse</b>	Caisse cantonale de chômage
<b>CAP</b>	Coûts afférents à l'organisation des mesures et à l'encadrement
<b>CMS</b>	Centre médico-social
<b>ET</b>	Emploi temporaire
<b>FCE</b>	Fonds cantonal pour l'emploi
<b>GETAC</b>	Gestion des emplois temporaires au sein de l'administration cantonale
<b>IC</b>	Indemnité de chômage
<b>ICI</b>	Indemnité en cas d'insolvabilité
<b>INT</b>	Indemnité en cas d'intempéries
<b>LACI</b>	Loi fédérale sur l'assurance-chômage obligatoire et l'indemnité en cas d'insolvabilité
<b>LEMC</b>	Loi sur l'emploi et les mesures en faveur des chômeurs
<b>LIAS</b>	Loi sur l'intégration et l'aide sociale
<b>LMMT</b>	Logistique des mesures du marché du travail
<b>LSP</b>	Mesures LIAS stage pratique
<b>MMT</b>	Mesures relatives au marché du travail
<b>ORP</b>	Office régional de placement
<b>PQF</b>	Programmes de qualification
<b>PTC</b>	Poste à temps complet
<b>RHT</b>	Indemnité en cas de réduction de l'horaire de travail
<b>SECO</b>	Secrétariat d'Etat à l'économie
<b>ST6</b>	Stage professionnel
<b>UP</b>	Unité de prestation

# SOMMAIRE



- 04** 2018  
EN BREF
  
- 08** PARTIE  
GÉNÉRALE
  
- 11** CAISSE CANTONALE  
DE CHÔMAGE (CCh)
  
- 17** FONDS CANTONAL  
POUR L'EMPLOI (FCE)
  
- 24** GESTION DES EMPLOIS TEMPO-  
RAIRES AU SEIN DE L'ADMINIS-  
TRATION CANTONALE (GETAC)

# 2018 EN BREF



# 2018 EN BREF



## SUR LE PLAN NATIONAL

### Rétrospective: Chômage en 2018 - Moyennes de l'année 2018

Le nombre de chômeurs s'est élevé à 118'103 personnes en moyenne en 2018. Il a donc diminué de 25'039 personnes, soit de 17.5% par rapport à l'année précédente. De 2.6%, le taux de chômage moyen a accusé une diminution de 0.6 point de pourcentage par rapport à 2017 (3.2%).

Durant l'année, en moyenne 191'009 demandeurs d'emploi ont été répertoriés, ce qui constitue une baisse de 15'139 personnes par rapport à la moyenne de l'année précédente.

## SUR LE PLAN CANTONAL

### Situation de l'emploi

Le nombre moyen de chômeurs a baissé à 5'388 (-842) en Valais en 2018. Le taux de chômage cantonal a quant à lui reculé à 3.1% (- 0.5 points).

## AU NIVEAU DE LA CAISSE

### Enquête de satisfaction des bénéficiaires

Dans un souci constant d'amélioration de la qualité de ses services, la CCh réalise tous les trois ans une enquête de satisfaction auprès de ses bénéficiaires. En 2018, ces derniers ont été invités à s'exprimer sur la qualité des prestations et des services rendus par les collaboratrices et collaborateurs de la caisse, la clarté des informations, des décisions et des décomptes transmis, la rapidité des paiements ainsi que la qualité des locaux et des bureaux.

En regard des résultats exceptionnels obtenus en 2015 (96% de taux de satisfaction général), le bilan de l'enquête 2018 reste très positif. En effet, 95% des bénéficiaires interrogés recommanderaient la CCh à leurs proches ou connaissances si ceux-ci devaient se trouver en situation de chômage.

### Recertification SQS et Valais Excellence

Conformément aux objectifs qu'elle s'était fixés, la caisse a obtenu le renouvellement de ses labels de qualité, à l'issue de l'audit de recertification qui s'est tenu en novembre 2018. Ainsi, la caisse reconduit les labels de qualité déjà appliqués depuis 2012, soit la norme ISO9001 Management de la qualité, la norme ISO14001 Management environnemental et la norme ISO 45001 (anciennement OHSAS 18001) Management de la santé et de la sécurité au travail.

Par cette même occasion, le label Valais Excellence a également été renouvelé. Celui-ci distingue les entreprises valaisannes qui portent une attention particulière au développement durable, à leur rôle social ainsi qu'à l'amélioration continue de leurs prestations et services.

### Accord de prestations 2019 – 2023

L'année 2018 s'est concentrée sur la renégociation d'un nouvel accord de prestations 2019 – 2023 entre les fondateurs des caisses cantonales de chômage et la Confédération.



## Objectifs et projets

Les principaux objectifs et projets que la caisse s'était fixés pour 2018 ont été atteints :

Au niveau de la direction

- Augmentation de nos parts de marché.
- Dépassement des valeurs cible déterminées par la convention de prestations 2014 – 2018.
- Réussite de l'audit de renouvellement de la SQS.
- Sécurité: renforcement de notre concept incendie.
- Santé: maintien, voire amélioration de l'ambiance de travail par l'implémentation d'une véritable culture du Feedback.

Au niveau de la gestion des ressources humaines et support

- Renforcement de l'esprit d'équipe au sein de la caisse par la réalisation d'activités de team building.
- Finances: maintien de la qualité dans la gestion de la comptabilité et l'établissement des boucléments.
- Infrastructures: amélioration de notre structure d'accueil à Martigny.
- Juridique: maintien du délai de traitement des oppositions inférieur à 30 jours.

Au niveau des prestations

- Garantie d'un service rapide et correct à nos assurés.

Au niveau de l'amélioration continue

- Réalisation d'une enquête de satisfaction des bénéficiaires.

## Divers

Règlements internes de la caisse

- L'échelle des salaires de la CCh fait partie intégrante du règlement relatif au traitement de son personnel. Cette échelle, nécessitant quelques ajustements afin que toutes les fonctions correspondent au mieux aux responsabilités et aux tâches qui en découlent, a été soumise pour approbation au Conseil d'Etat pour une entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Films

- Afin de répondre au besoin d'information des bénéficiaires, la CCh, par le biais de son association faitière VAK, dont le directeur de la caisse assume la présidence, aura l'opportunité de publier sur son site internet une série de petits films décrivant les démarches à entreprendre pour une personne en situation de chômage et le rôle des caisses cantonales de chômage dans le cadre du système régissant l'assurance-chômage.

Cyber-DI

- Dans un souci de simplification des démarches administratives, la caisse offre également la possibilité d'effectuer la demande d'indemnité en ligne par le biais du site [www.alk-cch.ch](http://www.alk-cch.ch).





## Fonds cantonal pour l'emploi (FCE)

Le FCE disposait au 31 décembre 2017 d'un capital de Fr. 10'094'680.95. L'excédent de financement de Fr. 404'514.69 de l'année en cours le porte à Fr. 10'499'195.64 au 31 décembre 2018.

Au niveau des charges, le coût des mesures fédérales actives relatives au marché du travail s'est monté à Fr. 8'063'263.00 et celui des mesures cantonales complémentaires à Fr. 3'494'972.65.

**GETAC** (Gestion des emplois temporaires au sein de l'administration cantonale)

GETAC, en qualité d'organisateur de mesures du marché du travail actives, rattaché à la CCh, a maintenu, voire renforcé, les contacts avec les différents ORP ainsi qu'avec les Services de l'Etat du Valais et les CMS.

Afin d'élargir son champ d'action, y compris dans la partie germanophone du canton, GETAC a également porté un accent particulier au développement permanent de ses relations avec toutes les institutions précitées.

Sensible à la situation des primo-demandeurs d'emploi, GETAC a tout mis en œuvre afin de

favoriser l'extension des stages professionnels.

A savoir aussi que GETAC a traité 584 dossiers en 2018, dont 258 n'ont pu se concrétiser, soit 44.2%, 93 demeurant en cours de gestion (renouvellements et chevauchements).

## Perspectives 2019

Au vu d'un ralentissement de l'économie mondiale plus marqué que prévu, la Confédération table sur une croissance du PIB de 1,1% pour l'année 2019. Le taux de chômage en Suisse devrait néanmoins diminuer de 0.2 points pour atteindre 2.4% en moyenne annuelle. En ce qui concerne le marché du travail valaisan, le taux de chômage devrait rester stable à 3.1% au cours de l'année 2019.

## Remerciements

La direction adresse ses remerciements au personnel pour son engagement, sa capacité d'adaptation et sa précieuse collaboration ainsi qu'à tous les partenaires de la caisse, tant au niveau fédéral que cantonal.

Sion, mai 2019



# PARTIE GÉNÉRALE



# PARTIE GÉNÉRALE



## PRÉSENTATION DE LA CAISSE

La caisse est un établissement de droit public autonome rattaché au chef du Département de l'économie et de la formation (DEF), dont la surveillance incombe à la Confédération.

Elle traite avec l'extérieur en son propre nom et a qualité pour agir en justice.

L'organigramme figurant ci-après précise son organisation, adaptée à un mode de fonctionnement conforme aux exigences des diverses prestations que la caisse fournit, avec comme but principal de donner satisfaction à ses clients.

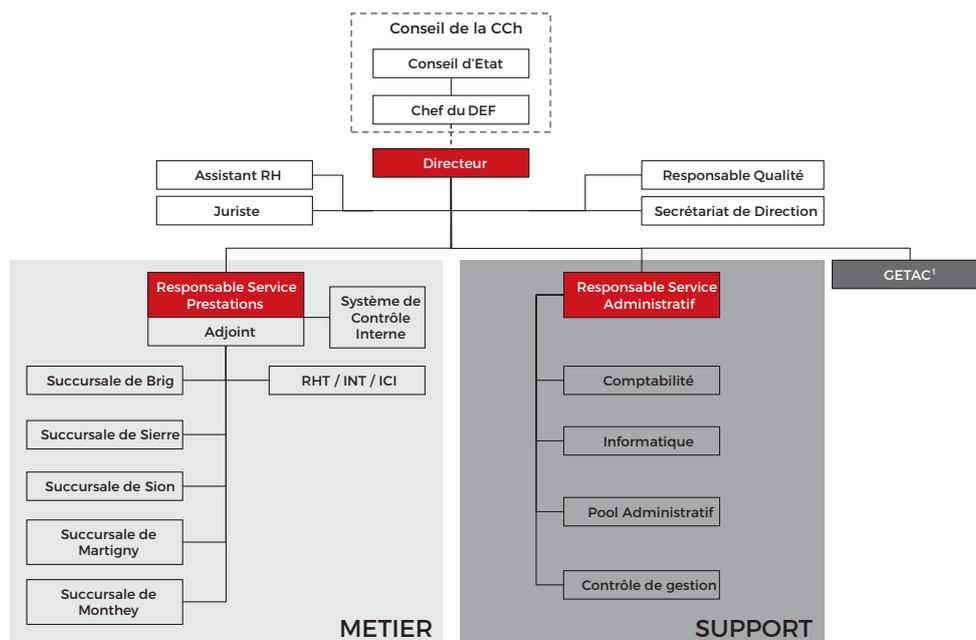
Disposant d'une administration centrale située à Sion et de cinq succursales, sises à Brigue, Sierre, Sion, Martigny et Monthey, elle vise à satisfaire aux exigences d'une gestion moderne,

rationnelle, économe et régionalisée.

Depuis novembre 2012, la caisse est certifiée « Valais excellence », ISO 9001 (qualité), ISO 14001 (environnement) et ISO 45001 (anciennement OHSAS 18001 santé et sécurité au travail).

La caisse est ouverte à tous les assurés domiciliés dans le canton. Elle est en outre à disposition des entreprises sises dans le canton pour verser à l'intention de tous les travailleurs concernés, quel que soit leur lieu de domicile, les indemnités en cas de RHT et d'INT.

Elle est enfin seule compétente pour verser les indemnités en cas d'ICI.



- Groupe de Direction
- Service Prestations
- Service administratif
- ¹Prestation spécifique



## LA CAISSE EN QUELQUES CHIFFRES AU 31 DÉCEMBRE 2018

<b>5</b>	succursales
<b>49</b>	collaborateurs (dont 16 à temps partiel et 1 apprenti) (sont compris dans ces chiffres les 4 collaborateurs GETAC)
<b>8 ans et 8 mois</b>	en moyenne d'expérience par gestionnaire IC
<b>9'429</b>	bénéficiaires individuels d'indemnités de chômage sur l'ensemble de l'année
<b>32'804</b>	appels reçus
<b>44'580</b>	décomptes envoyés (IC)
<b>8'223</b>	décisions formelles rendues
<b>149.59 Mio</b>	de prestations versées (Toutes prestations confondues)
<b>87</b>	entreprises au bénéfice d'indemnités (RHT: 39 - INT: 48)
<b>80</b>	entreprises concernées par l'ICI

### FCE

<b>327</b>	mesures complémentaires cantonales de réinsertion professionnelle payées
<b>Fr. 8'063'263.00</b>	coût des mesures actives fédérales relatives au marché du travail
<b>Fr. 3'494'972.65</b>	coût des mesures complémentaires cantonales

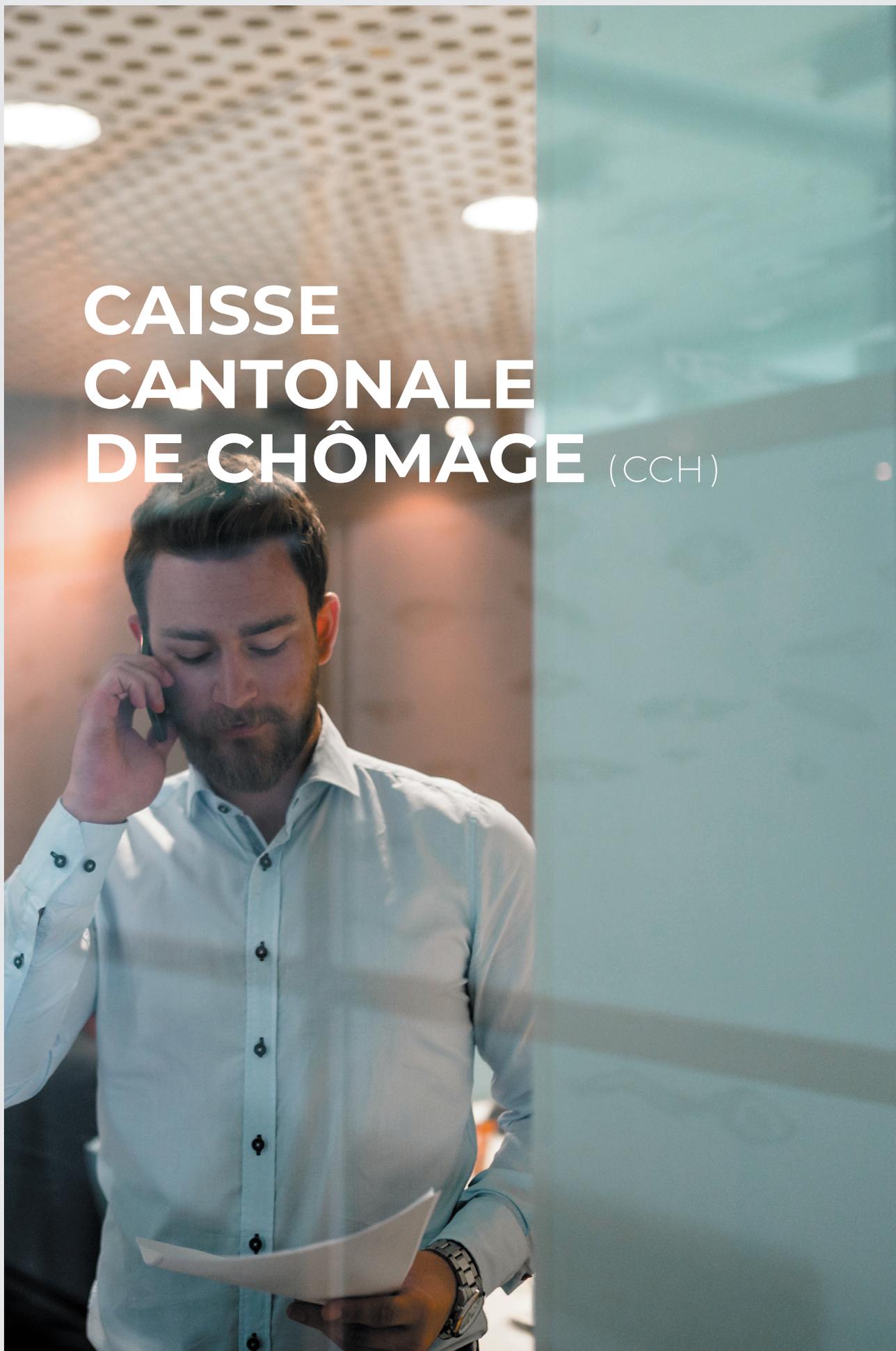
### GETAC

<b>8 ans et 11 mois</b>	en moyenne d'expérience par collaborateur
<b>584</b>	assurés reçus
<b>326</b>	placements réalisés
<b>102</b>	personnes ayant retrouvé un emploi

## EVOLUTION DES EFFECTIFS - STATISTIQUES RELATIVES AU PERSONNEL

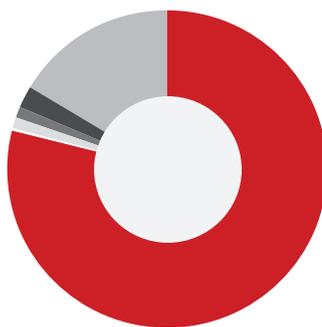
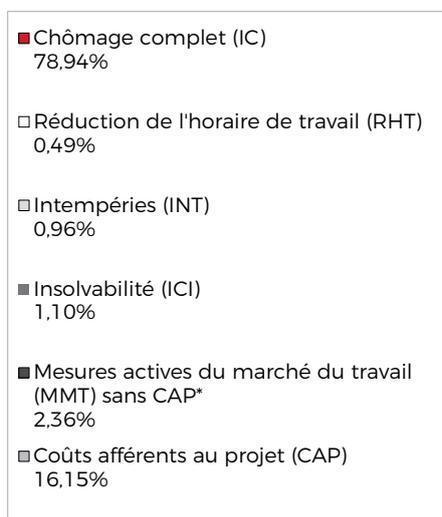
Année	Nombre de collaborateurs	Hommes	Femmes	Nbre de postes équivalent plein temps	Moyenne d'âge
2017	48	16	32	43.1	40 ans et 5 mois
2018	49	16	33	44.25	41 ans et 4 mois

# CAISSE CANTONALE DE CHÔMAGE (CCH)



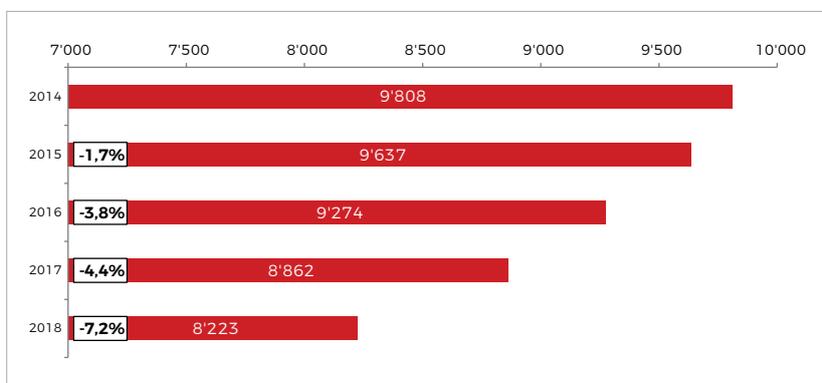
# CAISSE CANTONALE DE CHÔMAGE

## PRESTATIONS | Répartition des prestations versées

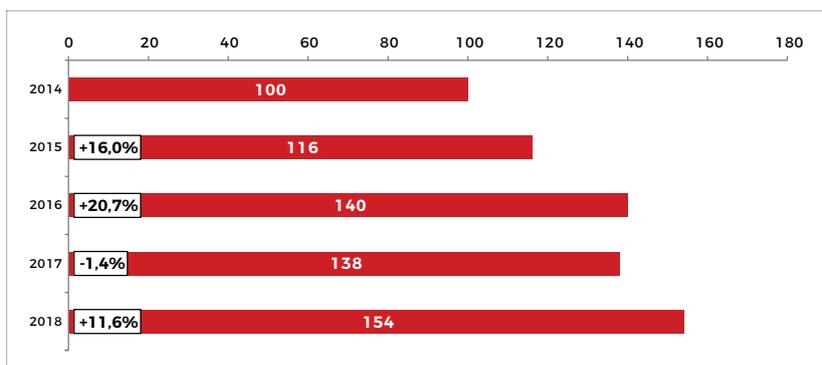


Montant total des prestations versées: 149.59 mios  
\*CAP: Coûts afférents à l'organisation des mesures et à l'encadrement.

## DÉCISIONS IC



## OPPOSITIONS | (toutes prestations)



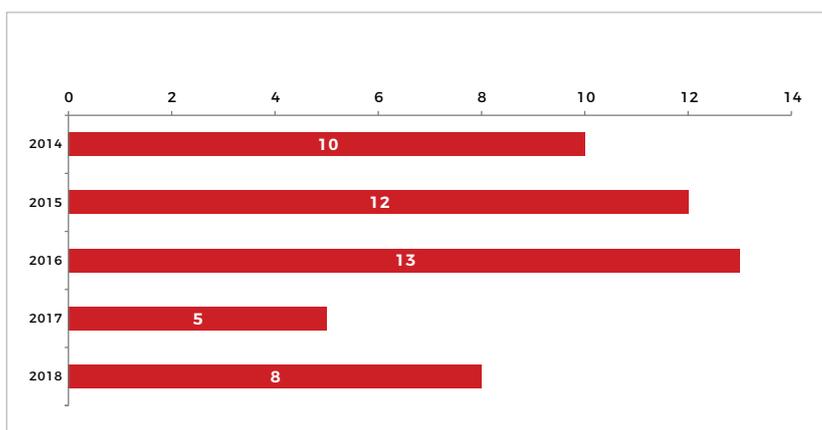


## LUTTE CONTRE LES ABUS

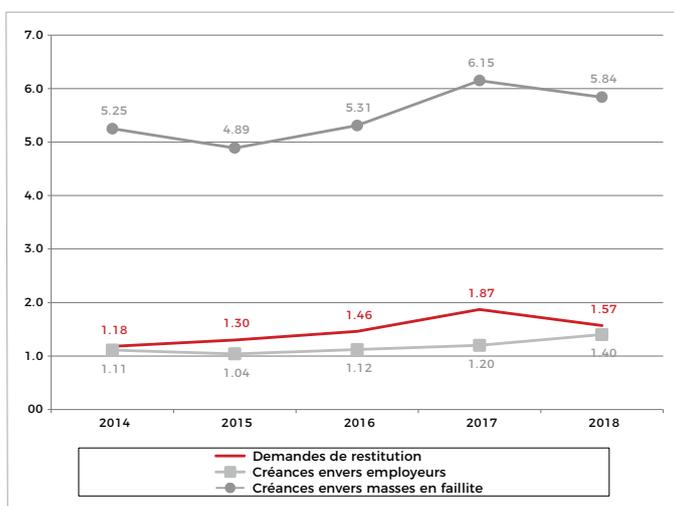
Afin de lutter efficacement contre les abus, en sus de la demande de restitution des prestations, la caisse dénonce au procureur, après les avoir entendus, les bénéficiaires dont il est manifeste que, par des indications fausses ou incomplètes, ils ont obtenu volontairement

des prestations de l'assurance auxquelles ils n'avaient pas droit. L'infraction la plus courante consiste en la dissimulation d'un gain obtenu durant une période de chômage.

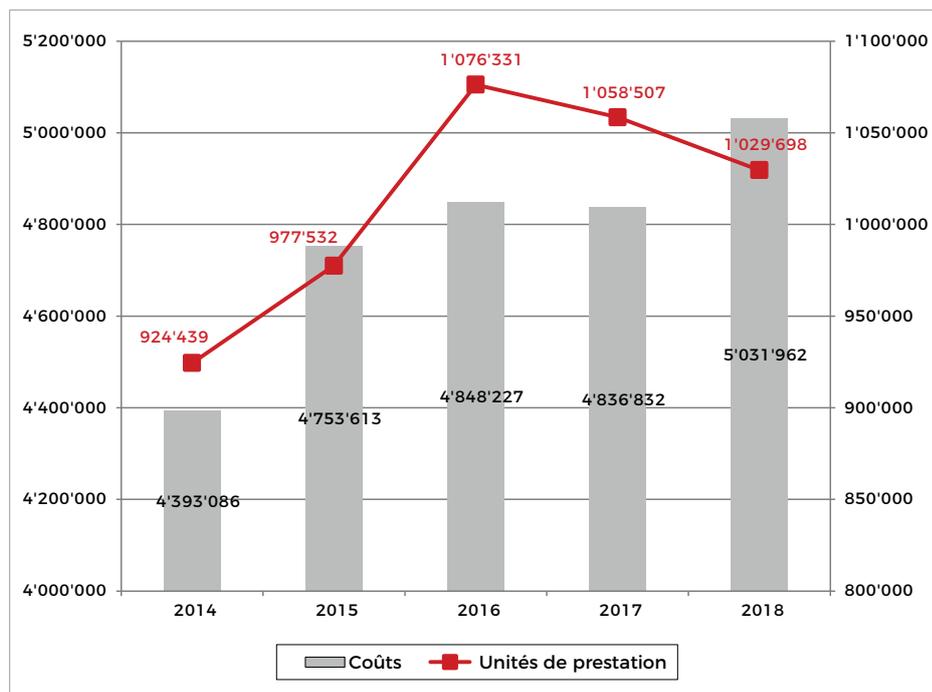
### Dénonciations pénales, art. 105 LACI, voire 146 du Code pénal



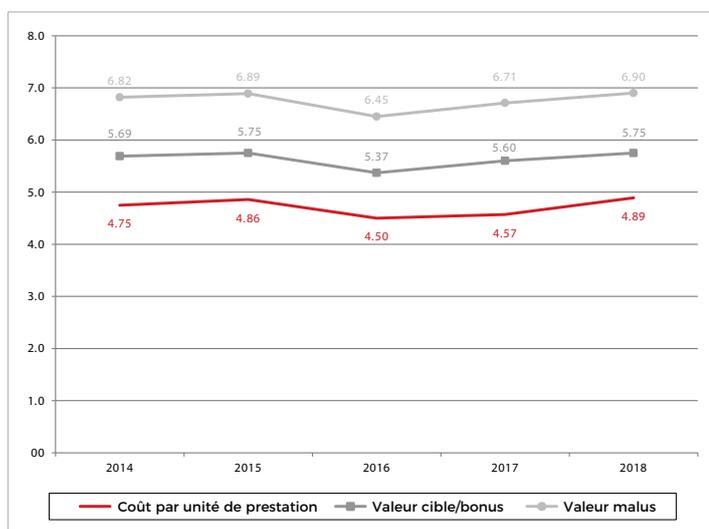
### CONTENTIEUX | Soldes en fin d'année comptable (en mio)



## FRAIS D'ADMINISTRATION | Coûts / Unités de prestation (UP)



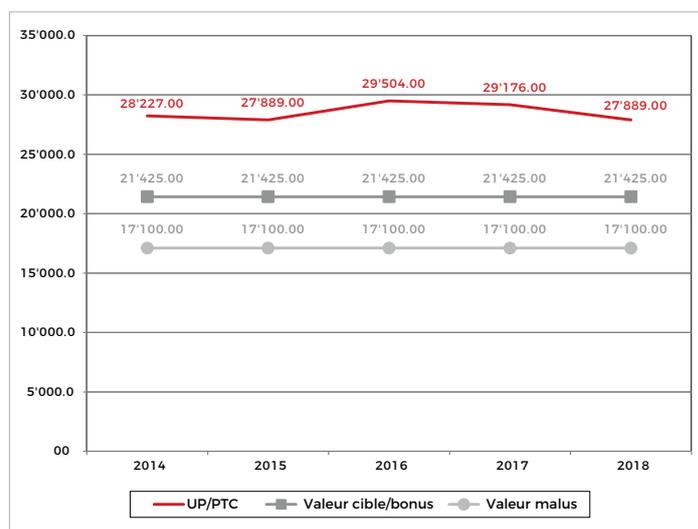
### Coût par UP



Le tableau ci-dessus montre l'évolution des coûts par UP de la caisse et indique les valeurs à atteindre ou à ne pas dépasser.

Avec un coût de Fr. 4.89 par UP, la caisse a un coût inférieur de Fr. 0.86 par rapport à la valeur cible/bonus fixée à Fr. 5.75. Elle a une marge de manœuvre de Fr. 2.01 par rapport à la valeur malus arrêtée à Fr. 6.90. Les exigences conventionnelles sont donc respectées.

### UP par poste à temps complet (PTC)



Le tableau ci-dessus indique que la caisse a réalisé 27'889 UP par PTC alors que la valeur cible est de 21'425 et la valeur malus de 17'100. Les exigences conventionnelles sont donc respectées.

### RÉVISION DES COMPTES

Les comptes de la caisse sont contrôlés par une fiduciaire dûment mandatée par le SECO.

## COMPTE D'EXPLOITATION ET BILAN | Compte d'exploitation

DÉPENSES	au 31.12.2017	au 31.12.2018
Ind. de chômage soumises à cotis.	121'979'874.65	115'564'563.30
Ind. de chômage non soumises à cotis.	546'423.90	611'841.60
Allocations familiales	2'063'338.95	1'918'990.00
Ind. en cas de réduction de l'horaire de travail	1'491'915.50	729'170.10
Ind. en cas d'intempéries	1'318'763.30	1'431'387.20
Ind. en cas d'insolvabilité	2'956'889.10	1'645'654.00
Frais afférents au projet	26'584'817.45	24'159'539.05
Allocations de formation	133'053.40	156'420.70
Frais de cours	1'878'017.35	1'803'863.60
Allocations d'initiation au travail	1'498'977.35	1'494'364.65
Contributions aux frais de déplacement	28'263.75	18'404.60
Contributions aux frais de séjour hebdomadaire	68'386.65	54'888.30
Frais de justice et de procédure	10'400.00	13'900.00
Frais de poursuites	38'199.60	44'672.35
Frais d'examen de la CCh	1'755.10	1'888.20
Bonification pour risque de responsabilité	7'220.75	16'970.50
Frais d'administration	4'836'832.43	5'031'962.96
Bonus	35'396.00	45'245.00
Charges des intérêts	0.40	0.00
Amortissements divers	12'802.23	11'617.10
Autres charges	0.00	0.00
<b>TOTAL DÉPENSES</b>	<b>165'491'327.86</b>	<b>154'755'343.21</b>
<b>RECETTES</b>		
Produit insolvabilité	565'291.68	202'974.50
Produit stages professionnels	140'146.90	153'232.50
Remboursement d'anciennes prestations	26'386.35	32'961.90
Prestations échues	1'791.85	2'995.85
Produit responsabilité du fondateur	4'122.00	8'819.20
Cotisations AVS sur IC	6'251'372.10	5'922'718.15
Cotisations LPP sur IC	443'890.95	426'768.35
Cotisations AANP sur IC	3'072'203.30	2'906'395.30
Produit provenant de frais de justice et de procédure	0.00	0.00
Remboursement de frais de poursuite	31'581.50	37'058.90
Produit malus	0.00	0.00
Frais d'administration non agréés	0.00	0.00
Intérêts créditeurs	225.70	0.00
Différences d'arrondis	34.23	20.80
Produit des remboursements - général	0.00	-76.20
Avances du SECO	153'425'000.00	146'585'000.00
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>163'962'046.56</b>	<b>156'278'869.25</b>
Excédent de recettes		1'523'526.04
Excédent de dépenses	1'529'281.30	

Désignation des postes selon la terminologie du SECO

## Bilan

<b>ACTIF</b>	<b>au 31.12.2017</b>	<b>au 31.12.2018</b>
Caisses	632.75	857.05
Postes	0.00	0.00
Banques	1'924'024.33	3'583'458.81
Avances du fonds de compensation AC	0.00	0.00
Créances IC, MMT, INT, RHT et AEP	1'878'639.43	1'573'486.43
Avances servies aux bénéficiaires	36'272.20	38'986.20
Créances fondées sur l'art. 29 LACI	1'205'929.40	1'404'920.95
Créances indemnité en cas d'insolvabilité	6'158'851.40	5'841'353.16
Créances stages professionnels	51'453.35	53'727.40
Responsabilité du fondateur	0.00	0.00
Demandes de restitution - général	192'846.05	128'168.45
Avoir impôt anticipé	64.35	0.00
Actifs de régularisation	32'846.10	27'311.75
Machines et mobilier de bureau	83.00	91.00
Logiciels	9'480.00	6'321.00
Matériel informatique	97.00	12'625.00
Transformations immobilières	105'774.00	171'480.00
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>11'596'993.36</b>	<b>12'842'787.20</b>
<b>PASSIF</b>		
Dettes à court terme IC, MMT, INT et RHT	5'856.15	1'597.20
Dettes à court terme AEP	0.00	0.00
Dettes à court terme impôt à la source et assurances sociales	0.00	0.00
Dettes à court terme insolvabilité	0.00	0.00
Dettes en souffrance à court terme GB	7'844.95	2'708.35
Dettes sur provision art. 29	1'205'929.40	1'404'920.95
Dettes sur provision indemnité en cas d'insolvabilité	6'158'851.40	5'841'353.16
Créances sur provision bonification risque responsabilité	281'495.24	289'880.58
Dettes sur provision SP	51'453.35	60'586.10
Dettes résultant des frais d'administration	365'028.05	185'602.55
Créances sur provisions bonus	103'001.70	110'830.65
Passifs transitoires	9'542.55	13'791.05
Fonds de roulement	3'407'990.57	4'931'516.61
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>11'596'993.36</b>	<b>12'842'787.20</b>

Désignation des postes selon la terminologie du SECO

The image features a blurred office environment in the background with several people in business attire. In the foreground, a silver pen lies on a document. The document contains a large blue pie chart and some faint, illegible text. The overall color palette is dominated by light blues and greys.

# FONDS CANTONAL POUR L'EMPLOI (FCE)

## COMPTE D'EXPLOITATION ET BILAN | Compte d'exploitation

### CHARGES

	Au 31.12.2018		Ecart au compte 2017
	Détail Fr.	Somme Fr.	
<b>En application de la LEMC<sup>1</sup></b>		<b>11'553'235.65</b>	<b>-828'232.40</b>
<b>Mesures actives fédérales relatives au marché du travail</b>	<b>8'063'263.00</b>		
Participation financière aux mesures	7'443'000.00		
Participation financière aux mesures 2018	7'400'000.00		
Participation financière aux mesures 2017	43'000.00		
Participation aux frais de cours non couverts par l'assurance-chômage	620'263.00		
Participation 2018	650'000.00		
Participation 2017	-29'737.00		
<b>Mesures complémentaires cantonales</b>	<b>3'494'972.65</b>		
Allocations cantonales d'initiation au travail	200'095.75		
Stages professionnels cantonaux	12'374.25		
Contributions cantonales aux frais de déplacement	3'660.00		
Programmes de qualification	3'064'727.63		
Programmes de qualification 2018	3'102'450.15		
Programmes de qualification 2017	-37'722.52		
Mesures, non subventionnées par l'assurance-chômage, servant à l'intégration	89'170.42		
Mesures 2018	90'000.00		
Mesures 2017	-829.58		
Contrats d'activité professionnelle	119'601.90		
Mesures supplémentaires de réinsertion professionnelle	5'342.70		
Mesures 2018	5'342.70		
Mesures 2017	-		
<b>Frais d'exploitation des Offices régionaux de placement</b>	<b>-5'000.00</b>		
Frais non pris en compte par l'assurance-chômage	-5'000.00		
Frais 2018	-		
Frais 2017	-5'000.00		
<b>Risque responsabilité</b>	<b>-</b>		
Service industrie, commerce et travail	-		
Assurance chômage	-		
<b>Dépenses pour tiers entièrement compensées</b>		<b>-</b>	<b>- 573'063.25</b>
<b>Institutions</b>	<b>-</b>		
Gestion des emplois temporaires au sein de l'administration cantonale	-		
<b>Frais d'administration</b>		<b>62'081.51</b>	<b>+ 275.8</b>
<b>Administration et gestion</b>	<b>62'012.17</b>		
Indemnisation de la logistique des mesures du marché du travail	24'000.00		
Indemnisation de la CCh	37'913.32		
Software de gestion des mesures cantonales, frais d'entretien et divers	98.85		
<b>Taxes, frais bancaires et divers</b>	<b>69.34</b>		
<b>Dépenses diverses</b>		<b>-</b>	<b>-</b>
<b>TOTAL CHARGES</b>		<b>11'615'317.16</b>	
<b>PRODUITS</b>			
<b>Financement</b>		<b>11'982'300.00</b>	<b>- 2'789'063.25</b>
<b>Confédération (SECO)</b>	<b>-</b>		
Gestion des emplois temporaires au sein de l'administration cantonale	-		
<b>Canton</b>	<b>-</b>		
Gestion des emplois temporaires au sein de l'administration cantonale	-		
<b>Alimentation</b>	<b>11'982'300.00</b>		
Part canton	8'387'610.00		
Part communes	3'594'690.00		
<b>Intérêts</b>		<b>14'338.15</b>	<b>- 6'232.85</b>
<b>Produits divers</b>		<b>23'193.70</b>	<b>+ 14'300.55</b>
<b>TOTAL PRODUITS</b>		<b>12'019'831.85</b>	
<b>Excédent de financement</b>		<b>404'514.69</b>	<b>- 1'379'975.77</b>

## Bilan

<b>ACTIF</b>			
	<b>Au 31.12.2017</b>	<b>Au 31.12.2018</b>	
	Fr.	Détail Fr.	Somme Fr.
Banque	2'955'658.81		3'047'828.00
Placement à terme	18'500'000.00		18'500'000.00
Comptes courants - débiteurs	100'115.25		76'487.65
Adm. fédérale des contributions : impôt anticipé		5'126.80	
Avances aux assurés		-	
Demande de restitution		-	
Autres débiteurs		71'360.85	
Investissements	1.00		1.00
Software de gestion des mesures cantonales		1.00	
<b>Actifs transitoires</b>	<b>8'917.35</b>		<b>8'607.60</b>
Produits à recevoir		8'607.60	
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>21'564'692.41</b>		<b>21'632'924.25</b>
<b>PASSIF</b>			
Prestations à payer et créanciers divers	56'094.20		49'359.35
Compte courant mixte SECO / Fonds cantonal	249'253.20		126'287.50
Gestion des emplois temporaires au sein de l'administration cantonale		126'287.50	
<b>Provisions</b>	<b>401'518.61</b>		<b>401'518.61</b>
Risque responsabilité SICT/ORP		210'411.70	
Mesures cantonales spécifiques		191'106.91	
<b>Comptes spéciaux</b>	<b>1'948'444.55</b>		<b>1'970'687.45</b>
Projet VS-link		284'273.35	
Projet AFOTEC		824'494.10	
Projet AFBAT		861'920.00	
<b>Passifs transitoires</b>	<b>8'814'700.90</b>		<b>8'585'875.70</b>
Mesures actives fédérales relatives au marché du travail		8'100'000.00	
Participation forfaitaire aux coûts de chaque mesure		7'400'000.00	
Provisions pour frais non pris en compte par l'assurance-chômage		700'000.00	
Mesures complémentaires cantonales		461'875.70	
Programmes de qualification		418'099.95	
Allocations d'initiation au travail		1'775.75	
Autres mesures		42'000.00	
Divers		24'000.00	
<b>Fonds cantonal</b>	<b>10'094'680.95</b>		<b>10'499'195.64</b>
Fonds cantonal au 31.12.2017		10'094'680.95	
Excédent de financement 2018		404'514.69	
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>21'564'692.41</b>		<b>21'632'924.25</b>

<sup>1</sup>LEMC: loi du 23 novembre 1995 sur l'emploi et les mesures en faveur des chômeurs.

## RESSOURCES | Evolution (Art. 47 LEMC)

Année	Canton	Communes	Totaux
1996 - 2008	60'152'500.00	49'997'500.00	110'150'000.00
2009	7'308'000.00	4'292'000.00	11'600'000.00
2010	8'190'000.00	4'810'000.00	13'000'000.00
2011	8'190'000.00	4'810'000.00	13'000'000.00
2012	8'190'000.00	4'810'000.00	13'000'000.00
2013	8'719'200.00	5'120'800.00	13'840'000.00
2014	9'820'251.00	5'767'449.00	15'587'700.00
2015***	10'905'790.00	4'673'910.00	15'579'700.00
2016	10'308'200.00	4'417'800.00	14'726'000.00
2017	9'938'810.00	4'259'490.00	14'198'300.00
2018	8'387'610.00	3'594'690.00	11'982'300.00
<b>TOTAUX</b>	<b>150'110'361.00</b>	<b>96'553'639.00</b>	<b>246'664'000.00</b>

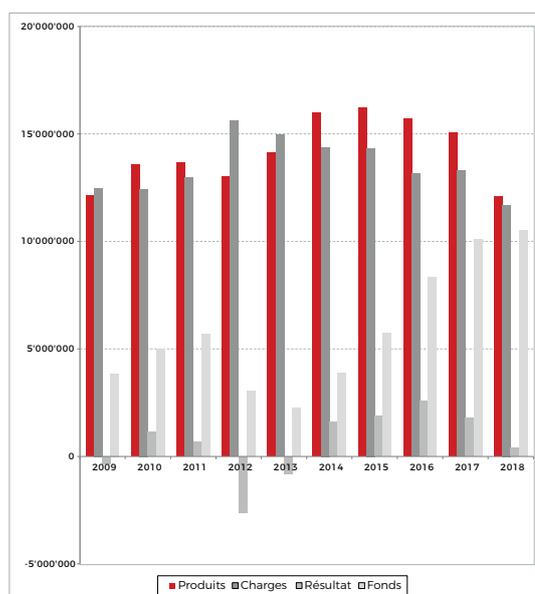


\*\*\* 70% canton/30% communes selon modification de l'art. 3 de cette même loi, entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2015.

### Résultat annuel et situation finale

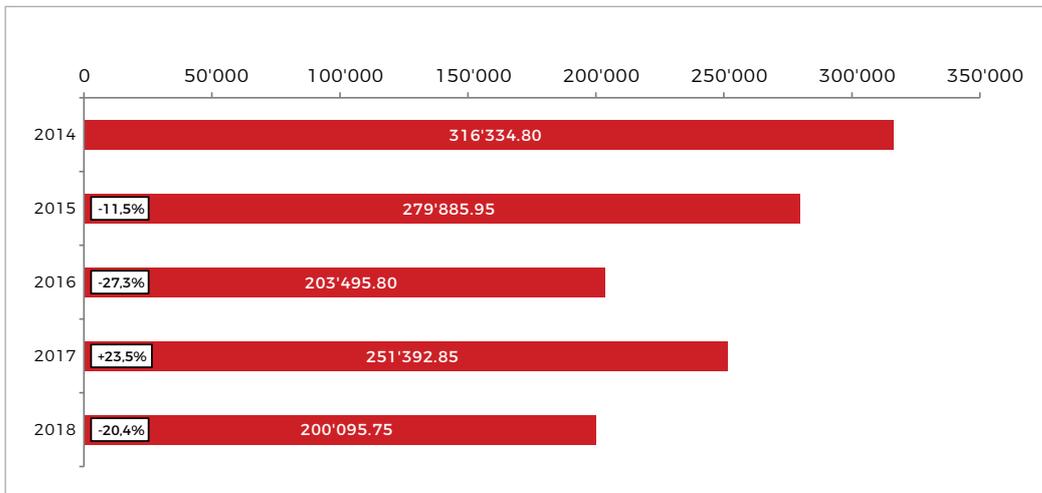
Année	Montant
Situation 2008	4'187'907.94
2009	-340'996.05
2010	1'133'951.83
2011	686'861.67
2012	-2'607'350.53
2013	-815'941.00
2014	1'615'615.53
2015	1'874'069.25
2016	2'576'071.85
2017	1'784'490.46
2018	404'514.69
<b>TOTAL</b>	<b>10'499'195.64</b>

### Synthèse

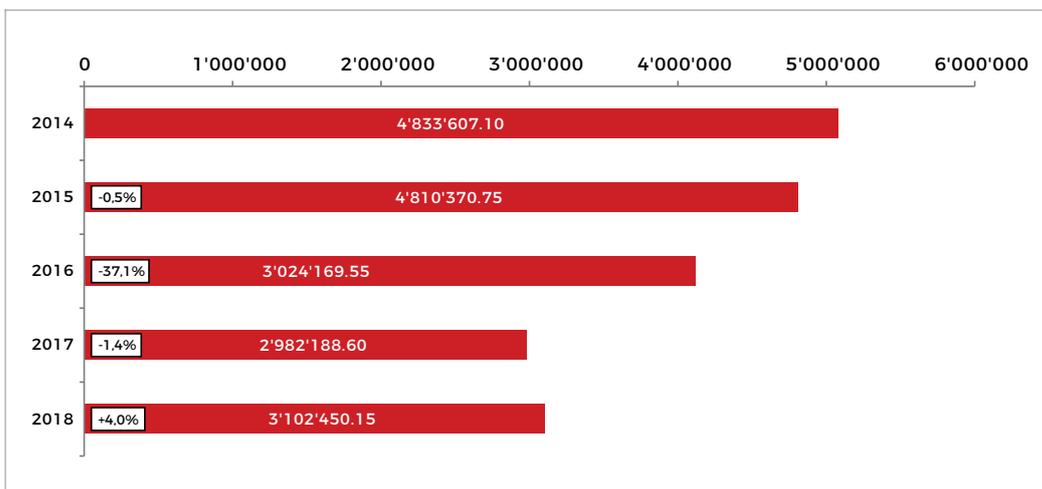




### Evolution des mesures Allocations cantonales d'initiation au travail (AIT)

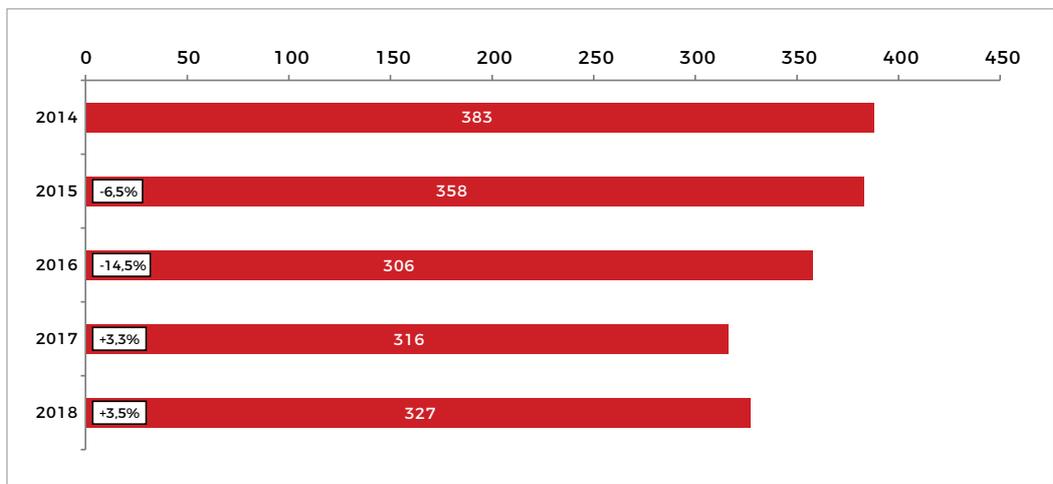


### Programmes de qualification (PQF)

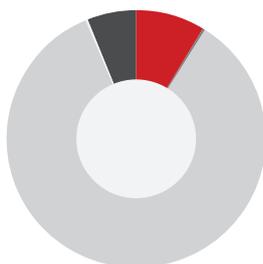
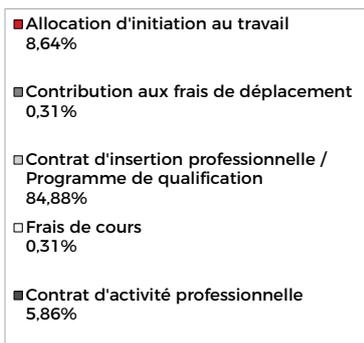




## Nombre de bénéficiaires de mesures



## Répartition des bénéficiaires par mesure





## ADMINISTRATION

Au terme de l'art. 47 LEMC, le FCE est un fonds spécial de financement au sens de la loi sur la gestion et le contrôle administratifs et financiers du canton. Il est alimenté par l'Etat et les communes conformément aux dispositions de la loi sur l'harmonisation du financement des régimes sociaux et d'insertion socio-professionnelle. Le Grand Conseil arrête lors de la fixation du budget de l'Etat le montant global affecté au FCE pour l'exercice à venir.

La caisse gère le FCE depuis le 1<sup>er</sup> novembre 1992 et est rémunérée pour ce travail selon le système des imputations.

Pour les paiements exécutés en faveur de mesures analogues à celles prévues par le droit fédéral, ainsi que pour la gestion comptable, le FCE dispose d'un logiciel informatique spécifique.

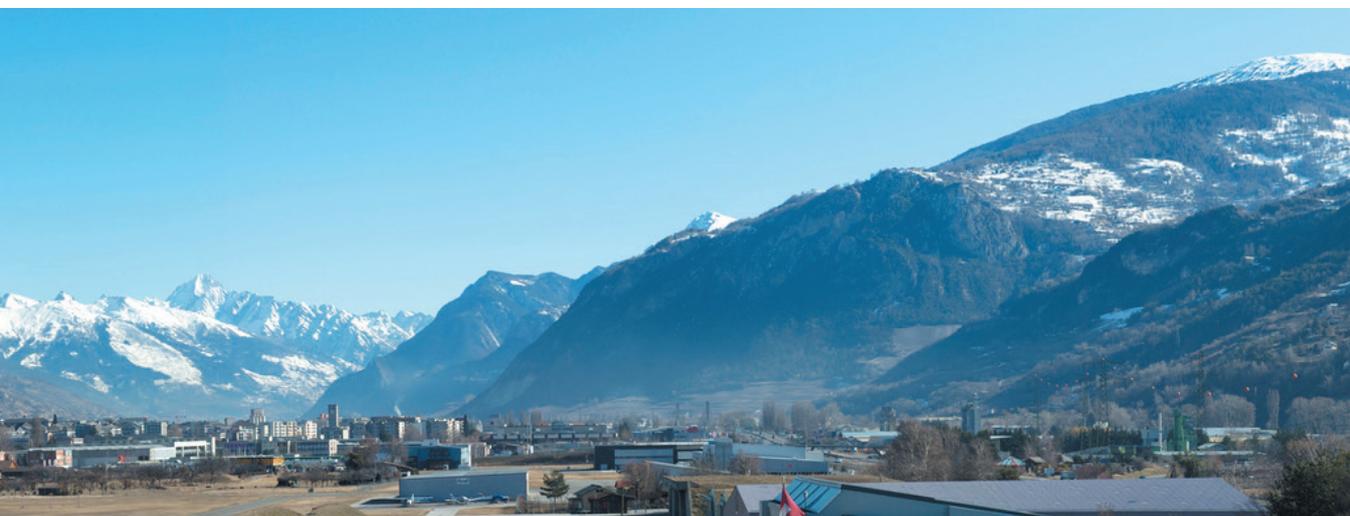
L'intégration de la gestion et des contrôles administratifs du FCE dans la caisse permet un rapport qualité/coût très favorable car la caisse utilise son expérience au niveau fédéral également au service du canton.

## SURVEILLANCE

Les dispositions de la loi sur la gestion et le contrôle administratifs et financiers du canton (LGCAF) sont applicables.

## RÉVISION DES COMPTES

Les comptes du FCE sont contrôlés par l'inspection cantonale des finances.





**GETAC**



## COMPTE D'EXPLOITATION ET BILAN | Compte d'exploitation

CHARGES	Au 31.12.2018		Ecart au compte 2017
	Détail Fr.	Somme Fr.	
<b>Mesures de placement</b>		475'522.40	+ 173'950.15
Mesures fédérales	-		
Frais de cours	-		
Frais divers	-		
<b>Mesures cantonales</b>	475'522.40		
Salaire brut et charges sociales	475'522.40		
Frais de cours	-		
Frais divers	-		
<b>Frais d'administration</b>		567'476.45	- 16'875.90
Salaire brut et charges sociales	442'528.90		
Mandat administratif	66'985.85		
Recrutement de personnel	1'383.75		
Location	29'837.45		
Matériel de bureau	7'977.20		
Assurances	1'047.35		
Déplacements	3'795.35		
Formation	1'890.00		
Frais d'envoi et téléphonie	2'029.50		
Immobilisations: acquisition et amortissement	-		
Frais de maintenance	8'740.00		
Taxes, frais bancaires et divers	1'261.10		
Frais de relations publiques	-		
<b>TOTAL CHARGES</b>		<b>1'042'998.85</b>	
<b>PRODUITS</b>			
<b>Financement</b>		1'042'978.85	+ 157'143.35
Confédération (SECO)	427'680.90		
Coûts afférents au projet	427'680.90		
Canton (Fonds cantonal pour l'emploi)	593'297.95		
Coûts afférents au projet	197'559.40		
Mesures cantonales: versement du salaire net	395'738.55		
Communes (Centres Médicaux Sociaux)	22'000.00		
Frais d'organisation de mesure LIAS	22'000.00		
<b>Intérêts</b>		-	- 9.10
<b>Produits divers</b>		20.00	- 60.00
<b>TOTAL PRODUITS</b>		<b>1'042'998.85</b>	

## Bilan

ACTIF			
	Au 31.12.2017	Au 31.12.2018	
	Fr.	Détail Fr.	Somme Fr.
Caisse			
Comptes courants - débiteurs	265'275.05		131'757.15
Demandes de restitution - général		5'469.65	
c/c auprès du Fonds cantonal pour l'emploi		126'287.50	
Avoir impôt anticipé		-	
<b>Actifs de régularisation</b>	109'288.15		162'916.30
<b>Immobilisations</b>	54.00		47.00
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>374'617.20</b>		<b>294'720.45</b>
PASSIF			
Créanciers	170'563.20		90'673.45
Comptes de passage	54.00		47.00
Passifs transitoires	204'000.00		204'000.00
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>374'617.20</b>		<b>294'720.45</b>





## MISSION

Dans le cadre de la LACI, de la LEMC et de la Loi sur l'intégration et l'aide sociale (LIAS), GETAC est un organisateur de mesures actives du marché du travail proposant différentes prestations pour les demandeurs d'emploi. En collaboration avec les ORP et les CMS, GETAC a pour mission de rechercher, organiser et développer des emplois temporaires auprès des différents services et institutions de l'administration cantonale valaisanne. Les participants peuvent ainsi bénéficier, entre autres, d'une expérience professionnelle supplémentaire et d'un réseau de contacts élargi en lien avec le marché du travail. Leur parcours se voit agrémenté d'une plus-value et d'une référence de qualité quant à leurs démarches de recherches d'emploi. Le mandat de GETAC, en application des directives du SECO, consiste à contribuer au placement fixe des assurés dans les meilleurs délais.

## TYPES DE MESURES

GETAC propose différents contrats aux demandeurs d'emploi:

- Mesures fédérales
  - Emploi temporaire (ET) destiné aux personnes avec expérience professionnelle, bénéficiant des prestations de l'assurance-chômage.
  - Stage professionnel (ST6) essentiellement destiné à des personnes n'ayant pas ou peu d'expérience ou souhaitant s'enrichir d'une activité différente.

- Mesures cantonales
  - Programme de qualification (PQF) destiné aux personnes ayant épuisé leur droit aux prestations de l'assurance-chômage ou exercé une activité indépendante.
  - Mesures LIAS stage pratique (LSP) destinées aux personnes sollicitant l'aide sociale.

## ACTIVITÉ PRINCIPALE DU COORDINATEUR, LE PLACEMENT

GETAC effectue des placements individualisés pour chaque assuré. Pour ce faire, le coordinateur définit, suite à un entretien avec l'assuré et en collaboration avec les ORP, des objectifs visant à mieux cibler ces placements (par le biais d'un formulaire intitulé « accord d'objectifs »). GETAC garantit ainsi la mise à profit d'un savoir déjà acquis, l'apprentissage de nouvelles connaissances, le maintien d'un rythme de travail, l'augmentation de la confiance en soi et l'utilisation judicieuse de la référence de cette activité pour les recherches d'emploi.

L'objectif fondamental de GETAC est et reste la réinsertion rapide et durable des demandeurs d'emploi sur le marché du travail. Cette tâche ne peut être menée à bien qu'avec la collaboration des ORP, des CMS et de tous les services de l'administration cantonale.



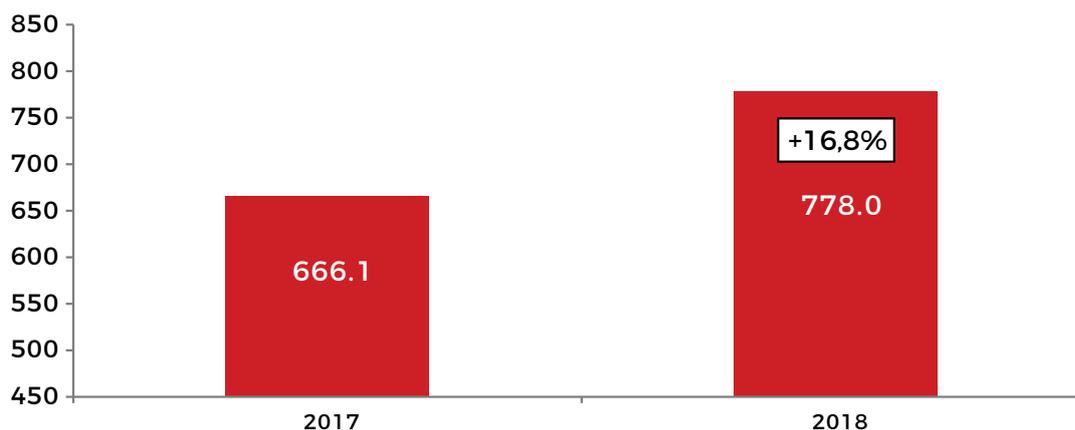
## TYPES DE POSTES PROPOSÉS

La collaboration avec les services cantonaux permet d'offrir aux participants une palette d'activités intéressantes et variées. En fonction du profil des assurés et de leurs compétences, GETAC effectue, dans la mesure du possible, des placements «sur mesure» et diversifiés (domaines administratif, scientifique, économique, technique, social, culturel, etc.), tout en veillant à apporter un enrichissement au parcours des demandeurs d'emploi.

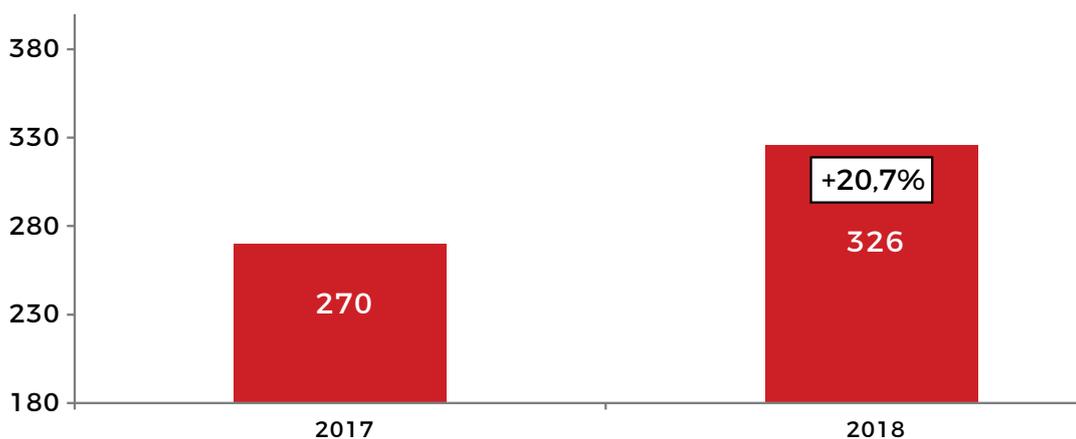
## SUIVI ET ENCADREMENT

GETAC établit des évaluations en présence des assurés et des responsables d'encadrement. Ces bilans sont transmis, sous forme de rapports, aux conseillers ORP ou aux assistants sociaux. Ils visent à évaluer les objectifs fixés en début d'activité, à rendre compte de l'expérience acquise par l'assuré et, si nécessaire, à réajuster cette mesure. Les suivis sont composés d'un bilan intermédiaire et d'un bilan final. De plus, à tout moment, l'assuré a la possibilité de solliciter son coordinateur pour d'éventuels conseils ou questions.

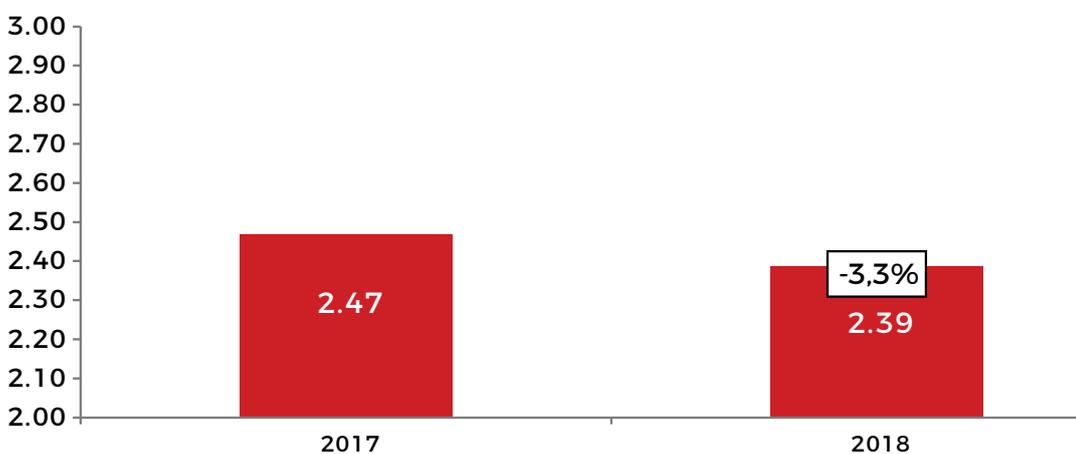
## COMPARAISON AVEC LES ANNÉES PRÉCÉDENTES | Mois réalisés



### Placements réalisés



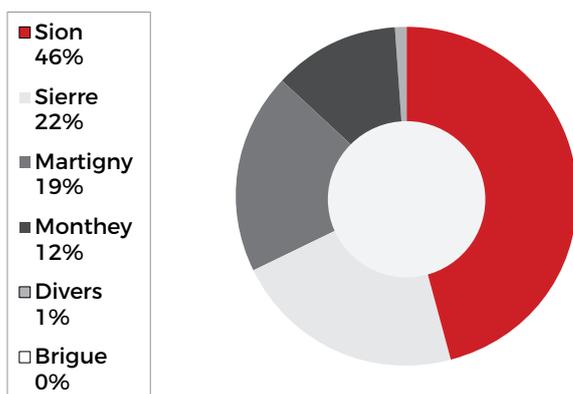
### Durée moyenne



» En 2018, GETAC a réalisé 326 contrats pour 778 mois. Les deux premiers graphiques illustrent une augmentation par rapport à l'année 2017 du nombre de mois réalisés et de placements réalisés.

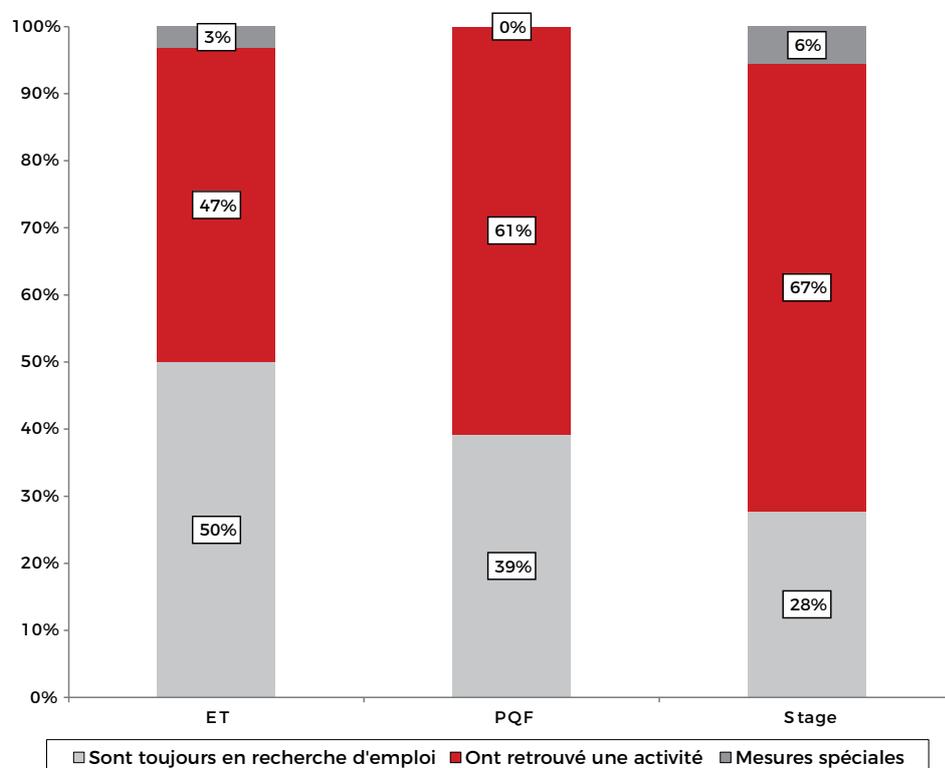
Quant à la durée moyenne d'une mesure, celle-ci s'élève à 2.39 mois en 2018, situation en léger retrait par rapport à celle de 2017.

### Attribution des mandats : Proportion par ORP





## RÉSULTAT GLOBAL DES MESURES PAR TYPE DE CONTRATS



En 2018, 47% des participants aux ET (pourcentage identique à 2017) et 61% des participants aux PQF (41% en 2017) ont retrouvé un emploi en cours de mesure.

Enfin, le taux d'insertion des stagiaires est en léger retrait (67% contre 75% en 2017).

### SURVEILLANCE

La Confédération, via le canton par la LMMT, respectivement l'Inspection des finances, exerce la surveillance.

### RÉVISION DES COMPTES

Les comptes de GETAC sont contrôlés par l'Inspection cantonale des finances.



Photos

© 22-23 Etat du Valais Francois Perraudin | istockphoto

